

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones		
				406	407	408
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée				
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6			
		classe A-3 unifamiliale en rangée				
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée				
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée				
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6			
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée				
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée				
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)				
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)				
		classe D - habitation communautaire				
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7			
	classe F - maison mobile					
	COMMERCE	classe A-1 bureaux				
		classe A-2 services				
		classe A-3 alimentation et vente au détail			● [1]	
		classe A-4 télécommunications				
		classe B-1 spectacles, salles de réunion				
		classe B-2 bars, brasseries				
		classe B-3 commerces érotiques				
		classe B-4 récréation intérieure				
		classe B-5 arcades				
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3			
		classe B-7 récréation ext. extensive				
		classe B-8 observation nature				
		classe B-9 clubs sociaux			●	
		classe C-1 hébergement				
		classe C-2 gîte touristique				
		classe C-3 restauration				
		classe C-4 cantines				
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2			
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3			
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2, 19.3				
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2				
classe D-5 pièces et accessoires						
classe E-1 construction, terrassement						
classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole						
classe E-4 autres usages commerciaux						
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2, 20.3	●	●	●	
	classe B	art. 20.2, 20.3	●			
	classe C	art. 20.2, 20.3				
	classe D extraction	art. 17.4				
	classe E récupération, recyclage	art. 17.6				
	classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6				
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux					
	classe A-2 santé, éducation					
	classe A-3 centres d'accueil					
	classe A-4 services culturels et communautaires					
	classe A-5 sécurité publique, voirie					
	classe A-6 lieux de culte					
	classe B parcs, équipements récréatifs					
	classe C équip. publics	art. 7.5.2				
	classe D infras. publiques		●	●	●	
	AGRICOLE	classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2			
classe B élevage		art. 21.1, 21.2				
classe C activités complémentaires						
classe D activités agrotouristiques						
classe E animaux domestiques		art. 21.3				

Notes particulières:
 [1] limité aux activités de vente au détail pratiquées par un organisme appartenant à la sous-classe d'usage B-9, clubs sociaux, organismes sans but lucratif

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones			
			406	407	408	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	10	10	10
		marge de recul avant max. (m)		—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		4	4	4
		somme des marges de recul latérales min. (m)		9	9	9
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		—	—	—
		hauteur maximale (étage)		2	2	2
		hauteur maximale (m)		—	—	—
		exhaussement maximal (m)		—	—	—
		façade minimale (m)		10	10	10
		profondeur minimale (m)		10	10	10
	superficie min. au sol (m ca)		100	100	100	
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		65	65	65
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3			
		zones à risque d'inondation				
		projet intégré	art. 14.5			
DIVERS	AMENDEMENT					
	Notes particulières:					